



## POSTULAT

**Auteur** neo - Die sozialliberale Mitte, par Martin Kalbermatter et Angelo Martig  
**Objet** (Intempéries\_R3) Mesures prioritaires de la 3e correction du Rhône dans la région de Rarogne/Niedergesteln/Steg/Gampel  
**Date** 10/09/2024  
**Numéro** 2024.09.228

Les inondations du mois de juin ont causé d'énormes dégâts, notamment sur de nombreux bâtiments privés du côté de Sältimatte/Hittmatte à Steg-Hohtenn, mais aussi dans d'autres quartiers. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Les terrains agricoles ont aussi été inondés, parfois pendant plusieurs jours. Quant au pont qui relie le village de Rarogne au hameau du Turtig, il est fermé à la circulation depuis cet événement.

Le Rhône a débordé à plusieurs endroits, et certaines sections de la digue ont été dangereusement fragilisées. Dans la commune de Niedergesteln, une partie de la population a dû être évacuée pendant la nuit en raison du risque de rupture de la digue. Si cela s'était produit, des quartiers entiers auraient été inondés dans les communes de Rarogne, Niedergesteln et Steg-Hohtenn, parfois à hauteur de plusieurs mètres.

Dans le projet initial R3, il était prévu que dans la région de Rarogne/Niedergesteln/Steg/Gampel, les travaux relatifs au lit du Rhône soient réalisés de la même manière qu'à Viège, au sens de mesures prioritaires. Après la fermeture de la production d'aluminium dans les années 1990, la région a été retirée des mesures anticipées de la 3e correction du Rhône.

À présent, le développement de cette région, avec la création de nombreux emplois mais aussi la construction d'un grand nombre de logements, appelle une protection contre les inondations.

### Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État:

- d'inclure à nouveau la région située entre Rarogne et Gampel dans les mesures prioritaires de la 3e correction du Rhône;
- d'assainir immédiatement le pont reliant Rarogne et Turtig et de l'ouvrir à la circulation.